



# Déclaration accélérée des cas de COVID-19 : enregistrements sur les services d'urgence du SNISA et sur les patients hospitalisés de la BDCP (autorités sanitaires de la Colombie-Britannique)

## Mise à jour (15 mai 2020)

- Révision du calendrier de soumission hebdomadaire des enregistrements sur les services d'urgence du SNISA et des enregistrements sur les patients hospitalisés de la BDCP à inclure dans la soumission à partir de la deuxième semaine.

Conformément à la note de service envoyée aux autorités sanitaires par le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique le 1<sup>er</sup> mai 2020 ([annexe A](#)), la soumission accélérée des enregistrements du Système national d'information sur les soins ambulatoires (SNISA) et de la Base de données sur les congés des patients (BDCP) liés à la COVID-19 doit être priorisée. Les échéances de déclaration accélérée des cas de COVID-19 dans le SNISA et la BDCP sont présentées ci-dessous. Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) vous remercient des efforts que vous déployez pour fournir plus rapidement des données qui contribuent à protéger la santé de la population de la province.

La demande de déclaration accélérée du ministère vise les enregistrements de visites aux services d'urgence (SU) du SNISA et les enregistrements de sorties de patients hospitalisés de la BDCP liés à la COVID-19 et devrait s'appliquer dès que possible. Les autorités sanitaires peuvent envoyer ces données à l'ICIS dès que possible et aussi souvent que nécessaire. L'échéance cible pour la déclaration à l'ICIS de tous les cas de COVID-19 (confirmés et suspects) jusqu'au 30 avril a été fixée au 26 mai, et les soumissions devraient avoir lieu chaque semaine après cette date. Un calendrier présenté ci-dessous précise les dates cibles pour la soumission des données à l'ICIS. Les données sur les visites aux SU doivent faire l'objet de soumissions de niveau 2 dans le SNISA. Les données sur les patients hospitalisés doivent être soumises sous forme d'enregistrements complets de la BDCP. Les soumissions de données sur les SU du SNISA et les patients hospitalisés de la BDCP peuvent comprendre les enregistrements liés à la COVID-19 ainsi que les autres enregistrements qui sont déjà prêts.





## Échéances de soumission des données : enregistrements sur les services d'urgence du SNISA et sur les patients hospitalisés de la BDCP (COVID-19)

**Les autorités sanitaires sont priées d'accélérer la déclaration des cas de COVID-19 au SNISA et à la BDCP**, en soumettant tous les enregistrements sur les SU et les enregistrements sur les patients hospitalisés liés à la COVID-19 (cas confirmés et suspectés) chaque semaine à partir du 26 mai 2020, ou avant cette date si possible. (Voir les [considérations relatives à la mise en œuvre](#).)

Les premières soumissions au SNISA et à la BDCP doivent avoir lieu au plus tard à 23 h 59 (HE) le mardi 26 mai 2020.

La première soumission de données au SNISA doit couvrir toutes les visites aux SU inscrites entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril. La deuxième soumission doit être reçue au plus tard à 23 h 59 (HE) le mardi 2 juin 2020 pour les visites aux SU inscrites jusqu'à 3 semaines plus tôt (c.-à-d. du 1<sup>er</sup> au 14 mai); elle peut comprendre les enregistrements des semaines précédentes qui n'avaient pas été soumis. L'échéance cible des soumissions suivantes est chaque mardi. Un délai de 2 semaines doit être maintenu entre la date d'inscription de la visite au SU et la date de la déclaration à l'ICIS.

La première soumission à la BDCP doit comprendre les données sur tous les patients hospitalisés dont la date de sortie ou de décision concernant la sortie se situe entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril. La deuxième soumission doit être reçue au plus tard à 23 h 59 (HE) le mardi 2 juin 2020 pour les patients hospitalisés dont la date de sortie ou de décision concernant la sortie remonte au plus tard à 3 semaines (c.-à-d. du 1<sup>er</sup> au 14 mai); elle peut inclure les enregistrements des semaines précédentes qui n'avaient pas été soumis. L'échéance cible des soumissions suivantes est chaque mardi. Un délai de 2 semaines doit être maintenu entre la date de sortie ou de décision concernant la sortie et la date de la déclaration à l'ICIS.

Voir le [calendrier de soumission complet](#) à l'annexe B.

## Mise à l'essai des fournisseurs et des hôpitaux

Comme c'est le cas à chaque nouvel exercice financier, avant de soumettre ces données, les hôpitaux doivent

- confirmer la réussite des soumissions d'essai par leur fournisseur;
- confirmer que leur fournisseur peut envoyer de nombreuses soumissions par mois sans créer d'erreurs de soumission d'enregistrements en double;
- vérifier que la fiche de renseignements sur l'établissement a été acceptée pour le SNISA, tout comme le dossier de l'établissement pour la BDCP.

Les hôpitaux ne sont pas tenus d'effectuer la mise à l'essai en 2020-2021, à moins d'avoir apporté des changements majeurs à leur système avant les soumissions de données du 1<sup>er</sup> avril 2020.



## Codification des cas de COVID-19

Pour les enregistrements sur les SU du SNISA et les enregistrements sur les patients hospitalisés de la BDCP, l'un des codes suivants doit être utilisé pour les cas suspectés et confirmés de COVID-19 :

- U07.1 *Usage urgent de U07.1* (COVID-19, virus identifié)
- U07.2 *Usage urgent de U07.2* (COVID-19, virus non identifié) (c.-à-d. cas suspecté de COVID-19)

Conformément aux classifications actuellement employées pour le SNISA et la BDCP en Colombie-Britannique, le Thésaurus canadien des diagnostics en médecine d'urgence (TCDMU) doit être utilisé pour les enregistrements sur les SU du SNISA, et la CIM-10-CA doit être utilisée pour les enregistrements sur les patients hospitalisés de la BDCP.

Pour connaître les directives de codification des cas confirmés et suspectés de COVID-19 selon la CIM-10-CA, et obtenir de plus amples renseignements, consultez les bulletins suivants de l'ICIS :

- [Directive de codification selon la CIM-10-CA pour les cas confirmés de COVID-19](#) (24 février 2020)
- [Directive de codification selon la CIM-10-CA pour les cas suspectés de COVID-19](#) (26 mars 2020)
- [Directive de codification selon la CIM-10-CA pour la COVID-19 en obstétrique, et mise à jour sur l'utilisation des résultats d'analyse en laboratoire de la COVID-19](#) (30 avril 2020)

## Considérations relatives à la mise en œuvre

Le ministère de la Santé et l'ICIS comprennent que certaines autorités sanitaires puissent ne pas être en mesure d'accélérer la soumission de données liées à la COVID-19 de façon à respecter certaines ou chacune de ces échéances. L'ICIS leur offrira de la flexibilité (p. ex. les données non soumises pendant une période pourront l'être lors de la période suivante ou d'une période ultérieure) et les aidera dans la mesure du possible.

Pour accélérer la soumission de ces enregistrements, les autorités sanitaires devront mettre en place des processus pour identifier les cas de COVID-19 chez les patients qui se présentent au SU ou qui obtiennent leur congé de l'hôpital. L'identification des cas de COVID-19 repose essentiellement sur une documentation clinique claire. Les autorités sanitaires devraient donc faire valoir auprès de leur personnel clinique l'importance de consigner les renseignements aux dossiers de façon claire et en temps opportun.



## Soutien

Veillez utiliser l'[outil d'interrogation en ligne](#) pour envoyer vos questions sur la collecte et la soumission de données pour le SNISA et la BDCP. Indiquez « Déclaration liée à la COVID-19 » dans le titre pour obtenir de l'aide sur les sujets suivants :

- Codification des cas de COVID-19 : Sélectionnez **Codes de classification**;
- Saisie et soumission de données sur les cas de COVID-19 : Sélectionnez **Formation et saisie des données sur les patients hospitalisés et les soins ambulatoires (BDCP et SNISA)**.

Si vous avez des questions à propos du TCDMU, écrivez à [listessnisa@icis.ca](mailto:listessnisa@icis.ca).

L'ICIS organisera des conférences Web avant la première échéance de soumission pour aider les autorités sanitaires à mettre en œuvre cette initiative de déclaration accélérée. De plus amples renseignements à ce sujet seront communiqués prochainement.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Déclaration accélérée des cas de COVID-19 : enregistrements sur les services d'urgence du SNISA et sur les patients hospitalisés de la BDCP (autorités sanitaires de la Colombie-Britannique)*. Ottawa, ON : ICIS; 2020.



# Annexe A : Note de service du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique [traduction libre]

Le 1<sup>er</sup> mai 2020

Chers collègues,

Nous avons un besoin urgent de données clés récentes et actuelles pour éclairer les travaux de modélisation et de recherche liés à la pandémie. C'est pourquoi l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) fournira au ministère de la Santé, dès maintenant, et chaque semaine, des données extraites de la Base de données sur les congés des patients et du Système national d'information sur les soins ambulatoires.

Les données urgentes étant celles portant sur les cas de COVID-19, veuillez codifier en priorité les cas de COVID-19 en soins de courte durée et aux services d'urgence. Ces cas seront ainsi inclus dans les extractions de données fournies chaque semaine par l'ICIS, et nous pourrons nous en servir dans nos travaux de modélisation et de recherche.

Lors de consultations récentes, les équipes de codification n'ont pas signalé d'obstacle important ni de conséquences majeures concernant la codification en priorité des cas de COVID-19 en soins de courte durée et aux services d'urgence. Toutefois, si cette approche pose un problème important pour votre autorité sanitaire, veuillez m'en informer dès que possible.

Merci,

Martin

Martin Wright

Sous-ministre adjoint

Information sur le secteur de la santé, Analyse et Rapports

Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique

778-698-5109



## Annexe B : Calendriers de soumission au SNISA et à la BDCP pour la COVID-19

**Tableau B1** Calendrier de soumission hebdomadaire au SNISA et à la BDCP pour la COVID-19

Semaine	Date limite de soumission	Enregistrements sur les SU du SNISA à inclure dans la soumission		Enregistrements sur les patients hospitalisés de la BDCP à inclure dans la soumission	
		Début	Fin	Début	Fin
Semaine 1	26 mai 2020	1 <sup>er</sup> avril 2020*	30 avril 2020*	1 <sup>er</sup> février 2020*	30 avril 2020*
Semaine 2	2 juin 2020	1 <sup>er</sup> mai 2020*	14 mai 2020*	‡	§
Semaine 3	9 juin 2020	15 mai 2020	28 mai 2020	‡	§
Semaine 4	16 juin 2020	29 mai 2020	4 juin 2020	‡	§
Semaine 5	23 juin 2020	5 juin 2020	11 juin 2020	‡	§
Semaine 6	30 juin 2020	12 juin 2020	18 juin 2020	‡	§
Semaine 7	7 juillet 2020	19 juin 2020	25 juin 2020	‡	§
Semaine 8	14 juillet 2020	26 juin 2020	2 juillet 2020	‡	§
Semaine 9	21 juillet 2020	3 juillet 2020	9 juillet 2020	‡	§
Semaine 10	28 juillet 2020	10 juillet 2020	16 juillet 2020	‡	§
Semaine 11	4 août 2020	17 juillet 2020	23 juillet 2020	‡	§
Semaine 12	11 août 2020	24 juillet 2020	30 juillet 2020	‡	§
Semaine 13	18 août 2020	31 juillet 2020	6 août 2020	‡	§
Semaine 14	25 août 2020	7 août 2020	13 août 2020	‡	§
Semaine 15	1 <sup>er</sup> septembre 2020	14 août 2020	20 août 2020	‡	§
Semaine 16	8 septembre 2020	21 août 2020	27 août 2020	‡	§
Semaine 17	15 septembre 2020	28 août 2020	3 septembre 2020	‡	§
Semaine 18	22 septembre 2020	4 septembre 2020	10 septembre 2020	‡	§
Semaine 19	29 septembre 2020	11 septembre 2020	17 septembre 2020	‡	§
Semaine 20	6 octobre 2020	18 septembre 2020	24 septembre 2020	‡	§
Semaine 21	13 octobre 2020	25 septembre 2020	1 <sup>er</sup> octobre 2020	‡	§
Semaine 22	20 octobre 2020	2 octobre 2020	8 octobre 2020	‡	§
Semaine 23	27 octobre 2020	9 octobre 2020	15 octobre 2020	‡	§



Semaine	Date limite de soumission	Enregistrements sur les SU du SNISA à inclure dans la soumission		Enregistrements sur les patients hospitalisés de la BDCP à inclure dans la soumission	
		Début	Fin	Début	Fin
<b>Semaine 24</b>	3 novembre 2020	16 octobre 2020	22 octobre 2020	‡	§
<b>Semaine 25</b>	10 novembre 2020	23 octobre 2020	29 octobre 2020	‡	§
<b>Semaine 26</b>	17 novembre 2020	30 octobre 2020	5 novembre 2020	‡	§
<b>Semaine 27</b>	24 novembre 2020	6 novembre 2020	12 novembre 2020	‡	§
<b>Semaine 28</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2020	13 novembre 2020	19 novembre 2020	‡	§
<b>Semaine 29</b>	8 décembre 2020	20 novembre 2020	26 novembre 2020	‡	§
<b>Semaine 30</b>	15 décembre 2020	27 novembre 2020	3 décembre 2020	‡	§
<b>Semaine 31</b>	22 décembre 2020	4 décembre 2020	10 décembre 2020	‡	§
<b>Semaine 32</b>	29 décembre 2020 <sup>†</sup>	11 décembre 2020	17 décembre 2020	‡	§
<b>Semaine 33</b>	5 janvier 2021	18 décembre 2020	24 décembre 2020	‡	§
<b>Semaine 34</b>	12 janvier 2021	25 décembre 2020	31 décembre 2020	‡	§
<b>Semaine 35</b>	19 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021	7 janvier 2021	‡	§
<b>Semaine 36</b>	26 janvier 2021	8 janvier 2021	14 janvier 2021	‡	§
<b>Semaine 37</b>	2 février 2021	15 janvier 2021	21 janvier 2021	‡	§
<b>Semaine 38</b>	9 février 2021	22 janvier 2021	28 janvier 2021	‡	§
<b>Semaine 39</b>	16 février 2021	29 janvier 2021	4 février 2021	‡	§
<b>Semaine 40</b>	23 février 2021	5 février 2021	11 février 2021	‡	§
<b>Semaine 41</b>	2 mars 2021	12 février 2021	18 février 2021	‡	§
<b>Semaine 42</b>	9 mars 2021	19 février 2021	25 février 2021	‡	§
<b>Semaine 43</b>	16 mars 2021	26 février 2021	4 mars 2021	‡	§
<b>Semaine 44</b>	23 mars 2021	5 mars 2021	11 mars 2021	‡	§
<b>Semaine 45</b>	30 mars 2021	12 mars 2021	18 mars 2021	‡	§
<b>Semaine 46</b>	6 avril 2021	19 mars 2021	25 mars 2021	‡	§
<b>Semaine 47</b>	13 avril 2021	26 mars 2021	31 mars 2021	‡	§

## Remarques

\* Période de soumission non habituelle.

† Étant donné la fermeture des bureaux de l'ICIS le 29 décembre 2020, cette soumission peut être effectuée jusqu'au 7 janvier 2021.

‡ Même date de début que pour les enregistrements sur les SU du SNISA.

§ Même date de fin que pour les enregistrements sur les SU du SNISA.



## Annexe C : Éléments de données à inclure au minimum dans les déclarations hebdomadaires des cas de COVID-19

Les tableaux suivants dressent la liste des éléments de données à inclure au minimum dans les soumissions hebdomadaires des enregistrements sur les SU du SNISA et sur les patients hospitalisés de la BDCP liés aux cas de COVID-19.

Le tableau ci-dessous comprend les éléments de données à inclure au minimum dans les enregistrements sur les SU de niveau 2 soumis au SNISA de l'ICIS.

**Tableau C1** Éléments de données sur les services d'urgence du SNISA à inclure au minimum dans les déclarations hebdomadaires des cas de COVID-19

Numéro de l'élément de données	Nom de l'élément de données
00A	Province ou territoire de l'établissement déclarant
00B	Numéro des soins ambulatoires de l'établissement déclarant
00C	Exercice de la soumission
00D	Période de soumission
00E	Numéro d'identification de l'abrégié
00F	Numéro du codificateur
01	Numéro de dossier
02	Numéro d'assurance maladie
03	Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie
04	Responsable du paiement
05	Code postal
07	Sexe
08	Date de naissance
09	Date de naissance estimée (O*)
13	Code de compte du centre d'activité des Normes SIG associé à la visite
14	Admission par ambulance



<b>Numéro de l'élément de données</b>	<b>Nom de l'élément de données</b>
<b>24 et 25</b>	Date et Heure de triage (O*)
<b>26</b>	Niveau de triage (ETG) (O*)
<b>27 et 28</b>	Date et Heure d'inscription ou de visite
<b>29 et 30</b>	Date et Heure de l'évaluation initiale du médecin (O*)
<b>35</b>	Issue de la visite
<b>40, 41 et 42</b>	Type de dispensateur, Service du dispensateur et Numéro du dispensateur (O*)
<b>114 et 115</b>	Date et Heure de la décision concernant la sortie du patient
<b>116 et 117</b>	Date et Heure de sortie du service d'urgence (O*)
<b>122</b>	Indicateur de l'unité d'observation (O*)
<b>123 et 124</b>	Date et Heure d'arrivée à l'unité d'observation (O*)
<b>125 et 126</b>	Date et Heure de sortie de l'unité d'observation (O*)
<b>128</b>	Code de niveau de soumission
<b>136</b>	Liste des raisons de consultation
<b>137</b>	Diagnostic de sortie du service d'urgence
<b>139</b>	Indicateur de visite au service d'urgence

#### Remarque

O\* : Obligatoire, le cas échéant — Il est obligatoire de saisir cet élément de données, selon les autres éléments de données saisis ou les directives de l'autorité compétente. Consultez le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour en savoir davantage.



Le tableau ci-dessous comprend les éléments de données à inclure au minimum dans les enregistrements sur les patients hospitalisés soumis à la BDCP de l'ICIS.

**Tableau C2** Éléments de données sur les patients hospitalisés de la BDCP à inclure au minimum dans les déclarations hebdomadaires des cas de COVID-19

Groupe/champ de l'élément de données	Nom de l'élément de données
01/01	Numéro d'établissement
01/02 à 05	Nombre d'abrévés, Année du lot, Période du lot, Numéro du lot
01/06	Numéro d'abrévé
01/08	Numéro du codificateur
01/09	Numéro de dossier
03/01	Numéro d'assurance maladie
03/02	Code postal
03/04	Sexe
03/05	Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance maladie
03/06	Responsable du paiement
03/08	Date de naissance
03/09	Date de naissance estimée (O*)
03/11 à 27	Données provinciales ou territoriales auxiliaires (O*)
04/01 et 02	Date et Heure d'admission
04/04	Établissement de provenance (O*)
04/05	Catégorie d'admission
04/06	Code d'entrée
04/07	Admission par ambulance
04/13 et 14	Date et Heure de sortie du service d'urgence
05/01 et 02	Date et Heure de sortie
05/04	Établissement de destination (O*)
05/05	État à la sortie
07/01	Service principal
08/01	Service de transfert (O*)
08/03	Service de transfert, nombre de jours (O*)
09/01	Type de dispensateur



Groupe/champ de l'élément de données	Nom de l'élément de données
09/02 et 03	Numéro et Service du dispensateur (O*)
10/01	Préfixe du diagnostic (O*)
10/02	Code du diagnostic
10/03	Indicateur de série (O*)
10/04	Type de diagnostic
11/01 et 17	Date et Heure du début de l'épisode d'intervention (O*)
11/02	Code d'intervention (O*)
11/03 à 05	Attributs : Situation, Lieu, Étendue (O*)
11/06	Numéro du dispensateur de l'intervention (F)
11/07	Numéro de service du dispensateur de l'intervention (O*)
11/10	Code du lieu d'intervention (O*)
11/11	Anesthésiste (O*)
11/12	Technique anesthésique (O*)
11/13	Indicateur hors hôpital (O*)
11/14	Numéro d'établissement hors hôpital (O*)
11/15	Retour imprévu au lieu d'intervention (O*)
11/16	Décès au cours de l'intervention (O*)
11/18 et 19	Date et Heure de la fin de l'épisode d'intervention (O*)
11/20	Indicateur d'intervention avant l'admission (O*)
13/01	Indicateur de décès à l'USS (O*)
13/02	Numéro de l'USS (O*)
13/03 et 04	Date et Heure d'admission à l'USS (O*)
13/05 et 06	Date et Heure de sortie de l'USS (O*)
13/09	Échelle de Glasgow (O*)
17/01	Indicateur de transfusion sanguine

## Remarques

F : Facultatif: La saisie de l'élément de données est recommandée lorsque l'information est disponible. Consultez le Manuel de saisie de l'information de la BDCP pour en savoir davantage.

O\* : Obligatoire, le cas échéant — Il est obligatoire de saisir cet élément de données, selon les autres éléments de données saisis ou les directives de l'autorité compétente. Consultez le *Manuel de saisie de l'information de la BDCP* pour en savoir davantage.